



Millésime 2021-1 TVA applicable au 08/02/2021

Résumé

Cette fiche décrit les nouveautés liées au nouveau millésime EDI TVA impactant Sage 100 Comptabilité.

Description

Un nouveau millésime de TVA a été publié par la DGFIP et est applicable à partir du 08/02/2021.

Toutes les déclarations de TVA doivent être envoyées dans le millésime 2021-1 à partir du 8 février 2021.
Les mises à jour du param.bcr **ET** de Sage Direct sont obligatoires pour que votre déclaration EDI TVA soit conforme.

Ce dernier implique :

- Une nouvelle version de **Sage Direct 7.0.0.4**. Cette mise à jour est proposée via Sage AutoUpdate pour les versions 6.0. et 5.x. Elle est également disponible depuis le lien suivant : https://burdpme.sage.com.dl1.ipercast.net/produits/direcTel/Sagedirect_7.0.0.4.exe
- Une nouvelle version des ActiveX installés par Sage Direct (**EdiTvaAx.dll (23.00.0.0)** et **EdiTvaProcess.dll (13.00.0.0)** dans C:\Program Files (x86)\Common Files\SAGE)
- Une **mise à jour fiscale** pour le **Param.bcr**.

Résolution

La mise à jour fiscale du fichier Param.bcr est réalisable à partir de Sage Comptabilité :

- via le menu Etat / Déclaration de taxe / Mise à jour fiscale
- pour les postes ne possédant pas de connexion internet, il est possible de le télécharger (nous contacter)

Vous trouverez le détail de ces nouveautés dans le fichier joint ci-dessous. Il concerne les feuillets : 3310 CA3, 3310A et 3517 CA12.

 [campagne tva 2021 1.pdf](#)

Spécificités Sage Online

Les sites **Sage Online** ne sont pas inclus dans cette mise à jour fiscale en l'absence de possibilité de déclarer en EDI directement depuis les sites.

Si vous souhaitez éditer votre déclaration de TVA directement depuis votre site Online, reportez-vous à la documentation [campagne_tva_2021_1.pdf](#) disponible dans cette fiche pour réaliser les modifications, ajouts et suppressions manuellement dans le bouton [Paramétrage] du menu Etat / Déclaration de taxes...

Si vous faites votre déclaration en EDI, veuillez mettre à jour votre logiciel Sage Direct pour bénéficier des derniers fond de page et ainsi remplir votre déclaration.

Connexions Sage ID

Nos produits évoluent et vous apportent encore plus de sécurité.

Les versions 6.4 et 7.0.0.4 de Sage Direct / Ciel Direct proposent un nouveau parcours vous permettant de vous identifier grâce à votre SageID.

Tous les utilisateurs doivent avoir basculé sur une connexion Sage ID dans Sage Direct / Ciel Direct

- **avant le 15 février 2021 en version 6.4**
- **avant le 15 mars 2021 en versions 7.0.0.4**

Passé cette date, il ne sera plus possible d'envoyer des déclarations ou de réaliser des transferts bancaires sans être connecté avec Sage ID.